**Compétitions**

Participation aux frais pour les compétiteurs

Remboursement des dépenses pour les accompagnateurs

**Participation aux frais pour les compétiteurs :**

Le club demande une participation aux frais pour chaque compétiteur qui se calcule selon la formule suivante :

* 5 € par repas (petit déjeuner, midi ou soir) lorsque le repas est pris en charge par le club
* 5 € par nuit en camping
* 10 € par nuit en hôtel ou équivalent (auberge de jeunesse, centre sportif …)
* 10 € par enfant en cas de location d’un minibus supplémentaire.

**Remboursement des dépenses pour les accompagnateurs :**

Est considéré comme accompagnateur, toute personne transportant au moins 3 compétiteurs dans sa voiture.

L’accompagnateur ainsi que les entraîneurs sont dispensés de la participation aux frais.

De plus l’accompagnateur peut demander au club le remboursement des frais suivants :

* Des péages sur présentation des justificatifs
* Du carburant utilisé en fonction du kilométrage aller-retour total (13 € par tranche de 100 km)
  + 0 à 100 km : pas de remboursement
  + 100 à 200 km : 13 €
  + 200 à 300 km : 26 €
  + 300 à 400 km : 39 €
  + …

Ce remboursement peut aussi être converti en don pour le club avec crédit d’impôt. Vous pourrez ainsi déduire 66 % de vos frais de vos impôts.

Pour les cas particuliers des accompagnants supporters (moins de 3 compétiteurs dans la voiture), le bureau et/ou les coachs se réservent le droit de refuser de fournir les logements et/ou le couvert. Dans le cas contraire, il sera demandé une participation du même montant que celle des compétiteurs.